



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 14830

Texte de la question

M. Daniel Chevallier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet de la situation du personnel enseignant retraité PLP1. L'extinction de ce grade sera effective en 1999. Le principe est que les retraités PLP1 soient intégrés dans le 2^e grade. Jusqu'à présent un volume annuel d'intégration de 5 000 par an a été maintenu. Une circulaire de 1993, semble remettre en cause l'automatisme de cette intégration. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre concernant cette intégration.

Texte de la réponse

Les professeurs de lycée professionnel du premier grade (PLP1) n'ont pu, jusqu'à présent, bénéficier d'un reclassement dans le deuxième grade de professeur de lycée professionnel (PLP2) dans la mesure où les nominations dans le grade de PLP2 sont contingentées et font l'objet d'une procédure de sélection, par inscription sur tableau d'avancement. Avant d'envisager le reclassement des PLP1 retraités dans le grade de PLP2, il convient d'achever l'intégration des PLP1 en activité, toute modification des indices servant de référence au calcul des pensions ne pouvant intervenir qu'à cette seule condition. Cette règle est du reste d'application générale, puisqu'elle résulte des dispositions législatives du code des pensions civiles et militaires de retraite, lesquelles concernent l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat. A cet égard et si, malgré un contexte budgétaire rigoureux, l'intégration des PLP1 dans le deuxième grade peut être poursuivie au rythme actuel (de l'ordre de 5 000 par an), le grade des PLP1 pourrait être supprimé à l'horizon 2000. Enfin, il n'est pas envisagé de revoir la disposition réglementaire prévoyant que le pourcentage des PLP2 accédant à la hors classe ne peut excéder 15 % de l'effectif budgétaire de la classe normale de ce grade.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Chevallier](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14830

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2823

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3278